

P R E A V I S No 47

Legs de M. Marcel Vuerchoz,  
décédé le 26 janvier 2004

Renens, le 27 septembre 2004

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le but du présent préavis, conformément à l'art. 4, chiffre 11, de la Loi sur les communes, est de soumettre à l'approbation du Conseil l'acceptation d'un legs.

M. Marcel Vuerchoz, né le 26 mai 1922, domicilié à Renens depuis 1954, est décédé le 26 janvier 2004.

Jusqu'à sa retraite, M. Vuerchoz était bien connu des différents services de l'Administration. En effet, en sa qualité de représentant d'un commerce important dans la vente de mobilier de bureau, il a souvent eu l'occasion de travailler avec la Commune.

Dans ses dispositions de dernières volontés, datées du 28 octobre 1998, et homologuées le 19 février 2004, il avait inséré la clause suivante :

« A la Commune de Renens-Direction des Ecoles, pour l'acquisition de livres et matériel d'équipement destiné si possible à une « vraie » bibliothèque municipale : Fr. 25'000.--.

Si au moment de mon décès cette bibliothèque « municipale » n'est pas encore réalisée la somme mentionnée sera mise à disposition pour la bibliothèque du Léman.

M. Jean-Daniel Bessaud, chef de service, aura voix décisive pour les acquisitions. »

A noter que l'exécuteur testamentaire désigné par la Justice de paix s'est chargé de demander le bénéfice d'inventaire.

En fonction de ce qui précède et de manière à respecter la volonté du défunt, la Municipalité propose d'affecter le montant de Fr. 25'000.-- à l'informatisation de la bibliothèque du Léman.

En effet, le projet d'une « vraie » bibliothèque municipale est lié au fonds Berthy Michoud et devrait se situer au centre de notre cité. Par contre, actuellement la bibliothèque du Léman a une double fonction, scolaire et publique. Conformément au préavis No .. du 27 septembre 2004, intitulé "Informatisation de la bibliothèque du Léman", il est indispensable de la doter d'un outil informatique performant qui permettra un meilleur accès aux ouvrages et une meilleure gestion des divers catalogues. Ce préavis prévoit l'achat de matériel d'équipement pour un montant d'environ Fr. 60'000.--. Dès lors, une partie de ce montant sera pris en charge par le legs et ainsi les volontés exprimées par M. Vuerchoz seront respectées.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 47 de la Municipalité du 27 septembre 2004,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **ACCEPTE**

le legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004 ;

### **AUTORISE**

la Municipalité à affecter la somme de Fr. 25'000.-- pour des achats de matériel d'équipement liés à l'informatisation de la bibliothèque du Léman.

Dès lors, ce montant sera porté en déduction du préavis No 46 du 27 septembre 2004 – Informatisation de la bibliothèque du Léman.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2004

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Annexe : Lettre du Greffe de paix du cercle de Romanel du 19 juillet 2004

Membres de la Municipalité concernés : Mme la Syndique  
M. Olivier Golaz  
M. Jean-Jacques Ambresin